



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 4 mars 2019 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h30.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Gilles Rioux, Conseiller #1
Madame Guylaine Ouellet, Conseillère #2
Madame Rose Lagacé, Conseillère #3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5
Monsieur Normand Lévesque, Conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

(13) Personnes sont présentes à la séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

Un mot de bienvenue est prononcé par le président de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 1903-01

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur Castonguay et reçu depuis plus de 72 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption du procès-verbal du 4 février 2019
4. Présentation et adoption des comptes à payer de février 2019.
5. Travaux voirie employés municipaux février 2019.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

6. Résolution pour la réparation véhicules voirie hiver
7. Résolution adoption du Règlement 322-2019 sur le traitement des Élus (es)
8. Résolution pour la nomination du vérificateur pour l'exercice terminé au 31 déc. 2018
9. Demande d'appui de la corporation de développement pour la Corporation des TPI MRC
10. Résolution pour MRC Matanie suite à la vente et le départ du camion de pompier Caserne St-Léandre
11. Période des questions
12. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3- Adoption des procès-verbaux du 4 février 2019

RÉSOLUTION 1903-02

Il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 4 février 2019 à 19 heures 30, avec une modification de la discussion du point 15 au sujet de la demande du matricule # 9798-24-9167 qui doit être à nouveau discuté et remis à une prochaine rencontre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4. Adoption des comptes payés février 2019

RÉSOLUTION 1903-03

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois de février 2019 pour un total des comptes incompressibles de 32 204.94\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 68.95\$, les salaires nets des employés de 12 621.95\$, les traitements nets des élus (es) de 1 534.84\$, les remboursements des prêts de 4 767.80\$, la facture de la collecte et le transports des matières résiduelles et de recyclage au montant de 2 574.90\$, le paiement des services publiques 448.54\$, les remboursements des déductions à la source de janvier au montant de 10 187.96\$ et de 63 656.96\$ des comptes compressibles pour un montant total de 95 861.90\$ pour le mois de février 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Travaux voirie employés municipaux février 2019

André Marcil donne un résumé des travaux de voirie effectués en février 2019.

6. Résolution pour la réparation véhicule voirie hiver



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

RÉSOLUTION 1903-04

Il est proposé par **Monsieur Gilles Rioux** et unanimement résolu d'accepter le montant estimé pour la réparation du tracteur versatile au montant d'environ 40 000.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7-Résolution adoption du Règlement 322-2019 sur le traitement des Élus (es)

RÉSOLUTION 1903-05

Règlement 322-2019 sur le traitement des Élus (es)

**Canada
Province de Québec
Municipalité Paroisse de Saint-Léandre**

Traitement des élus

Concernant le traitement des membres du conseil de la Municipalité de St-Léandre modifiant les articles 3 et 4 du règlement 315-2017

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de St-Léandre désire modifier son règlement concernant le traitement des élus conformément aux dispositions de la Loi sur le Traitement des Élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001), qui s'appliquent maintenant à celui-ci;

ATTENDU QU'en vertu des articles 2 et suivants de la Loi sur le Traitement des Élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001), le Conseil peut, par règlement, fixer la rémunération du Maire et des autres membres du conseil;

ATTENDU QU'en vertu des articles 19 et suivants de la Loi sur le Traitement des élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001),le conseil est tenu d'accorder une allocation de dépenses à ses membres;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de St-Léandre souhaite modifier les articles 3 et 4 du Règlement numéro 315-2017

ATTENDU QU'un avis de motion du projet présent règlement fut préalablement donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 février par Madame Julie Michaud

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 4 février 2019 par Madame Julie Michaud

ATTENDU QUE la directeur général et secrétaire-trésorier a publié l'avis public et le projet du présent règlement, tel que prescrit par la loi;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Rose Lagacé** et unanimentement résolu;

QUE le règlement numéro 322- 2019 est et soit adopté et que le conseil ordonne, statue et décrète par le règlement 315-2017 ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement 322-2019, modifie les articles 3 et 4 du règlement 315-2017 concernant la rémunération des élus municipaux.

ARTICLE 3

Rémunération de base :

Traitement offert aux membres du conseil ou forme de compensation émise pour les services à la municipalité :

Rémunération de base fixée sur une base annuelle :

- Le Maire : 4 287.70 \$
- Les membres du conseil : 1 428.67 \$

ARTICLE 4

Allocation de dépenses :

En plus de toute rémunération établie par le présent règlement, conformément à l'article 19 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses inhérentes à ses fonctions d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédent prévu à l'article 20 de ladite loi, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Allocation de dépenses fixée sur une base annuelle :

- Le Maire : 2 143.85 \$
- Les membres du conseil : 714.34 \$

ARTICLE 5

Le présent règlement aura effet selon les dispositions de la Loi et aura effet à compter du 1 janvier 2019, pour les exercices financiers suivants.

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

AVIS DE MOTION DONNÉ : 4 février 2019 ;
PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT : 4 février 2019
DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT : 4 FÉVRIER 2019
DATE DE 1ERE PUBLICATION : 5 FÉVRIER 2019
ADOPTÉ EN SÉANCE ORDINAIRE : 4 mars 2019
DATE DE L'AVIS D'ADOPTION : 5 mars 2019
DATE DE PUBLICATION : 5 MARS 2019
EN VIGUEUR : 5 MARS 2019

Steve Castonguay
Maire de Saint-Léandre

André Marzil
Directeur général/secrétaire /trésorier

8. Nomination vérificateur au 31 décembre 2018

RÉSOLUTION 1903-06

Considérant que le conseil municipal de Saint-Léandre a obtenu une estimation auprès d'au moins deux firmes comptables suite à une demande de prix pour la nomination d'un vérificateur pour la municipalité pour la période terminée le 31 décembre 2018;

Considérant la vérification des livres pour l'année financière terminée le 31 décembre 2018 et la préparation des états financiers inclus :

Lettre d'accompagnement
Renseignements financiers
Résultats détaillés
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales
État de la situation financière
Excédent (déficit) accumulé
Analyse de l'excédent (déficit) accumulé
Notes complémentaires aux états financiers
Analyse des revenus
Analyse des charges
Analyse de la charge de quote part
Entrevues, correspondances et vocation diverses
Présentation des états financiers au conseil et public
Préparation des déclarations fiscales sur formulaire T-2 et CO-17 pour 2018. Incluant les annexes
La comptabilisation des affectations des Fonds réservés
Le reclassement la conciliation et l'historique de la Dette à long terme
Comptabiliser les comptes à payer 2018 et renverser ceux 2017
Comptabilisation des immobilisations et amortissement annuel
Reclasser les revenus
Reclasser les dépenses
Régulariser frais payés d'avance et dépenses reportées
Concilier TPS TVQ
Rapport des déficiences et recommandations



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

En conséquence, il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de mandater la firme Mallette SENC de Matane pour la vérification au coût horaire de \$100.00 plus taxes applicables pour la période terminée le 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Madame Guylaine Ouellet désire informer que son appui à cette résolution pour le mandat de vérification est conditionnel au respect des Lois et Règlements par la municipalité.

9. Demande d'appui de la corporation de développement pour la Corporation des TPI MRC

RÉSOLUTION 1903-07

Considérant la demande écrite de la Corporation de Développement de Saint-Léandre

En conséquence, il est proposé par Madame Guylaine Ouellet et unanimement résolu que la municipalité s'engage à appuyer la demande d'aide financière déposer à la Corporation des TPI de la MRC pour un montant de 3 000.00\$ de la part de la Corporation de Développement de Saint-Léandre, la réalisation de ce projet est conditionnel à l'aide financière par le Fonds de Visibilité de Northland Power 2019 au montant de 4 300.00\$ et une mise de fonds de 423.63 pour un total du projet de 7 723.63. De plus, la municipalité s'engage à verser aucune autre somme d'argent et aucune autre demande financière ne sera autorisé lors de la réalisation de ce projet dans les TPI par la Corporation de Développement de Saint-Léandre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Résolution pour MRC Matanie suite à la vente et le départ du camion de pompier Caserne St-Léandre.

Considérant, la vente du camion de pompier de la caserne de Saint-Léandre par le Service de protection des incendies de la MRC de la Matanie;

RÉSOLUTION 1903-08

Il est proposé par **Monsieur Gilles Rioux** et unanimement résolu de demander au Service de Protection des Incendies de la MRC de la Matanie de sortir rapidement le camion incendie de la Caserne de Saint-Léandre suite à la vente de celui-ci et de dédommager la Municipalité de Saint-Léandre pour un montant de 1 500.00\$ par mois pour la perte de ce camion suite au jugement de la Commission Municipale des dernières années jusqu'à la fin de l'entente avec la MRC de la Matanie pour le Service de Protection Incendie .



N° de résolution
ou annulation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 Période des questions

Une période de question est tenue.

12- Levée de la séance ordinaire

RÉSOLUTION 1903-09

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 4 mars 2019, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Secrétaire-trésorier

Je soussigné, Steve Castonguay, maire de la municipalité de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le jeudi 7 mars 2019 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h30.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Madame Guylaine Ouellet, Conseillère #2
Madame Rose Lagacé, Conseillère #3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5
Monsieur Normand Lévesque, Conseiller # 6

EST ABSENT :

Monsieur Gilles Rioux, Conseiller #1

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

(2) Personnes sont présentes à la séance extraordinaire.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 1903-10

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur Castonguay et reçu depuis plus de 72 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Résolutions pour employés municipaux
4. Période des questions
5. Levée de la séance extraordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

3- Résolutions pour employés municipaux

RÉSOLUTION 1903-11

Considérant qu'une vérification auprès de la Commission des Normes du Travail a été effectuée;

Considérant qu'en mettant terme à l'entente de travail entre les employés et son employeur, la municipalité respecte les conditions de fin d'entente;

Considérant la conformité des règles de fin d'entente sont respectés.

En conséquence, il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque** et unanimement résolu de mettre fin à l'entente de travail de Monsieur Yves Boulay le samedi le 9 mars 2019 en conformité avec votre entente en vigueur. Conformément aux dispositions légales, un préavis de fin d'emplois a été émis titre d'employé municipaux hiver 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Madame Guylaine Ouellet désire informer que son appui à cette résolution pour la fin de contrat de l'employé municipal est conditionnel au respect des Lois et Règlements par la municipalité

RÉSOLUTION 1903-12

Considérant qu'une vérification auprès de la Commission des Normes du Travail a été effectuée;

Considérant qu'en mettant terme à l'entente de travail entre les employés et son employeur, la municipalité respecte les conditions de fin d'entente;

Considérant la conformité des règles de fin d'entente sont respectés.

En conséquence, il est proposé par **Madame Guylaine Ouellet** et unanimement résolu de mettre fin à l'entente de travail de Monsieur André Lagacé le samedi le 23 mars 2019 en conformité avec votre entente en vigueur. Conformément aux dispositions légales, un préavis de fin d'emplois a été émis titre d'employé municipaux hiver 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Madame Guylaine Ouellet désire informer que son appui à cette résolution pour la fin de contrat de l'employé municipal est conditionnel au respect des Lois et Règlements par la municipalité



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

RÉSOLUTION 1903-13

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de procéder à l'embauche de Monsieur Remy Bernier à titre d'employé municipal hivernal occasionnel sur appel et/ou à titre de formateur sur les équipements pour les employés au besoin rétroactif au dimanche 3 mars 2019 et de mandater Monsieur Steve Castonguay à signer son entente de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 Période des questions

Une période de question est tenue.

5- Levée de la séance extraordinaire

RÉSOLUTION 1903-14

Il est proposé par **Madame Rose Lagacé** et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 7 mars 2019, l'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire est levée à 19h 50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Sec- trésorier

Je soussigné, Steve Castonguay, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.